

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 09-134 7S
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS

Séance du **MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GEORGES HOVSEPIAN, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **39** membres.

RAPPORT N° 09-18805-DHL- 09-134 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Rénovation Urbaine - Approbation des avenants n°2 aux conventions ANRU Savine et Saint Paul passées entre la Ville et le GIP-GPV - (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine l'approbation des avenants n°2 aux conventions ANRU Savine et Saint Paul passées entre la Ville et le GIP-GPV

Pour mémoire, rappelons que par délibération n°09-72 7S en date du 24 juin 2009, notre Conseil d'Arrondissements avait émis un avis favorable à l'avenant simplifié n°1 à la convention ANRU Saint Paul relatif à la reconstitution de l'offre de logement social hors site, mais avait exprimé ses inquiétudes .

Il avait manifesté, notamment, sa préoccupation sur le décalage récurrent de phasage entre ces différentes opérations de démolition-reconstruction via les conventions ANRU, et sur l'absence de localisation précise des 10 logements restant à construire suite à la réalisation de l'opération de 28 logements à Cantini.

Il a par ailleurs rappelé, concernant la copropriété du Parc Corot, la nécessité de mettre en place rapidement le droit de préemption urbain renforcé afin de lutter contre l'insalubrité et les marchands de sommeil.

À ce sujet, Madame l'Adjointe au Maire déléguée au Grand Projet de Ville a déclaré qu'elle devait rencontrer très prochainement le directeur Général d'Habitat Marseille Provence. Elle a également rappelé la nécessité de coordonner les interventions et demandé d'activer le processus d'intervention sur le parc Corot.

Depuis, la Mairie de secteur n'a eu aucun retour de sa part sur les décisions prises par la Ville en accord avec le bailleur, alors que la situation de cet ensemble immobilier est des plus alarmantes

N'ayant toujours pas obtenu de réponse, le conseil des 13^e et 14^e arrondissements réitère ses demandes concernant la précision de localisation des opérations de reconstitution de l'offre de logement social hors site et la mise en œuvre des interventions actées par les membres du Conseil d'Administration du Grand Projet de Ville sur Corot, comprenant à minima l'instauration du Droit de Préemption Urbain Renforcé et la programmation du OPAH-Copro.

